

Septembre - 2019

RN 7 Déviation de Villeneuve-sur-Allier



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Déviation de Villeneuve-sur-Allier

Prochainement en service, la déviation de Villeneuve-sur-Allier fait partie de l'aménagement à 2x2 voies de l'itinéraire RN 7-RN 82. Longue de 7 km, elle débute à la limite de la Nièvre, contourne le bourg par l'Est et se raccorde à la RN7 au droit du château d'Avrilly. Elle offre un point d'échange avec la voirie locale situé au sud de Villeneuve-sur-Allier, à proximité du lieu-dit Chantalouette, à la limite des communes de Trévol et de Villeneuve-sur-Allier.

56 M€
financés
à 100%
par l'Etat

2x2
VOIES

16 000
véh./jour
dont 30%
de PL

110
km/h

2
aires
de repos

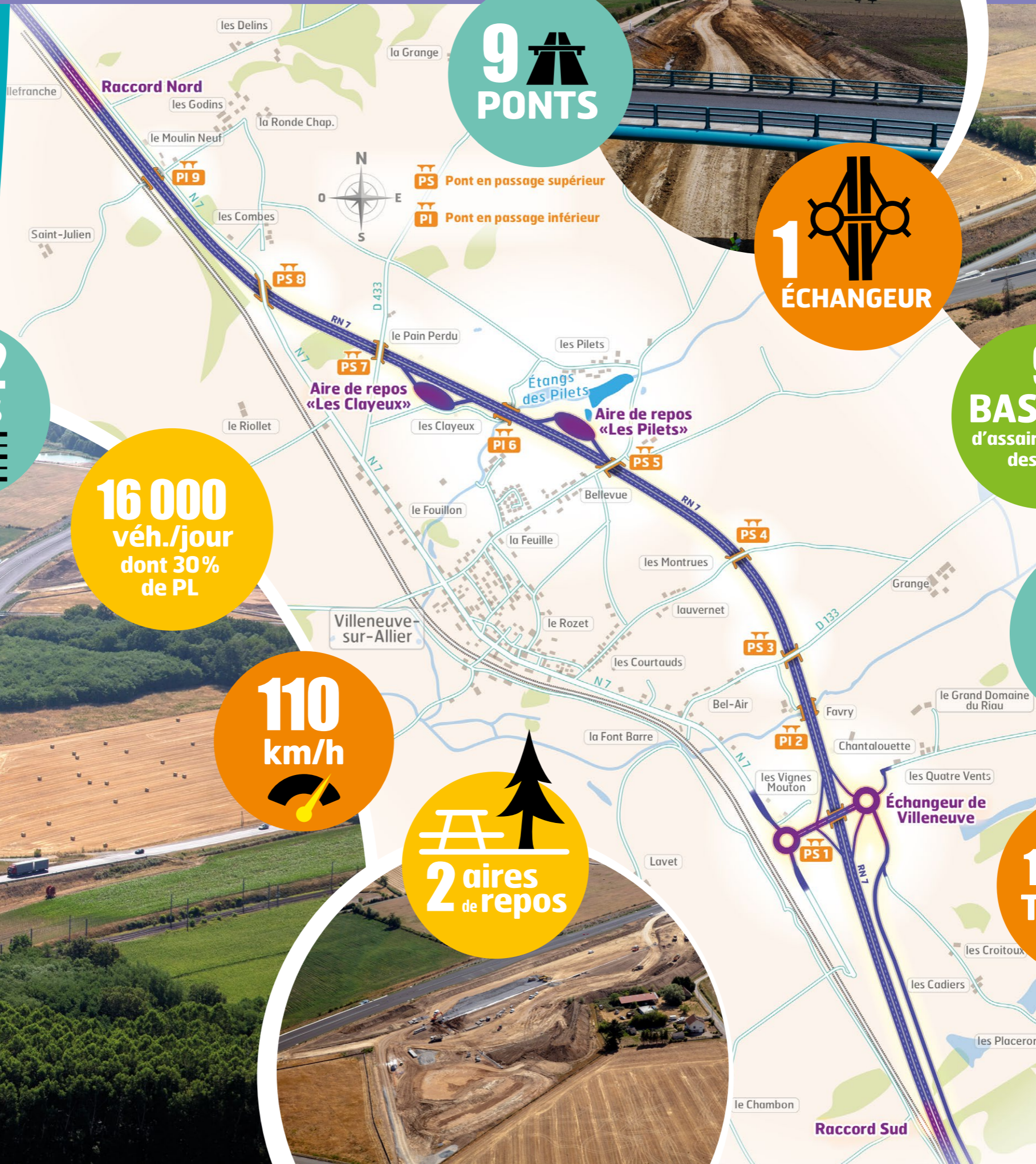
9
PONTS

1
ÉCHANGEUR

9
BASSINS
d'assainissement
des eaux

500 m
de murs
antibruit

120 000
TONNES
d'enrobés



Des actions en faveur de l'environnement

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a mis en œuvre des mesures visant à éviter, réduire et compenser l'impact du projet sur la biodiversité. L'une des mesures compensatoires est la **réhabilitation écologique du site des étangs des Pilets**, secteur qui possède un fort potentiel du point de vue écologique : amphibiens, reptiles, oiseaux, insectes, chauves-souris... L'objectif est de recréer les conditions optimales pour l'implantation à terme, d'une forêt alluviale. La première étape de cette réhabilitation a consisté à ouvrir les milieux naturels par l'élimination de l'ensemble des espèces végétales inadaptées, invasives, afin de permettre à la végétation locale (et à la faune qui y est associée) de recoloniser cet espace laissé sans entretien durant plus de dix ans. Pour préserver les secteurs à forts enjeux, l'utilisation de la traction animale est venue en complément du débardage motorisé et mécanisé.

Des aménagements écologiques ont été réalisés comme la création de mares, de dispositifs de reproduction pour l'avifaune, d'hivernage pour les reptiles et les amphibiens, la réalisation de sites de caches ou de nourrissage, la reconversion de parcelles en prairies de fauche, la reconstitution de haies... D'autres aménagements analogues seront mis en œuvre sur l'ensemble du tracé de la déviation.

La future aire de repos offrira aux usagers la possibilité d'emprunter un parcours naturaliste pédagogique les guidant vers des postes d'observation de la faune.

La mission de réhabilitation, de gestion conservatoire écologique et d'entretien, d'observation et de suivi scientifique floristique et faunistique, a été confiée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes.



CALENDRIER DES OPÉRATIONS

2004 / 2009

études et acquisitions foncières

2009 / 2011

dégagement des emprises

(déplacement des réseaux, clôtures et diagnostic archéologique)

2010 / 2011

construction des ouvrages d'art (ponts)

2013 / 2014

dossier de demande de dérogation «espèces protégées»

2015

réalisation des fouilles archéologiques préventives

2017 / 2018

terrassements et assainissements

2018 / 2019

chaussées et équipements (glissières béton et métalliques, signalisation)

Fin 2019, début 2020

→ raccordements nord et sud

→ finitions des aires de repos

→ **mise en service**

Maître d'ouvrage

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Service Mobilité, Aménagement et Paysage

Pôle Opérationnel Ouest

7, rue Léo Lagrange

63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Maître d'oeuvre et exploitant

Direction Interdépartementale

des Routes Centre Est

20, rue Aristide Briand

03403 Yzeure cedex

Entreprises titulaires des travaux

VINCI -EUROVIA :

- terrassements
- assainissements
- raccordements
- aires

COLAS :

- chaussées
- équipements

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

5 place Jules Ferry

(immeuble Lugdunum - métro Brotteaux)

69453 Lyon cedex 06